



# VEYSONNAZ INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE  
DE VEYSONNAZ  
N° 9 - JUIN 2017

EDITORIAL

## APPEL À L'INNOVATION ET À L'ESPRIT D'INITIATIVE



Veysonnaz. Un village qui, jusqu'il y a quelques années, n'évoquait pour moi que peu de choses si ce n'est son domaine skiable reconnu et sa station que j'avais traversée à maintes reprises lors d'une certaine course de vélo... Et pourtant, depuis bientôt 6 mois, j'ai l'honneur de faire partie de son exécutif communal.

Il y a 3 ans, à la veille d'accueillir notre premier enfant, nous étions, avec ma femme, à l'affût d'un endroit paisible et agréable où installer notre future famille. Après plusieurs années de vie estudiantine et professionnelle outre-chablais, nous souhaitions retrouver le calme et le bien-vivre d'un village valaisan. Veysonnaz s'avéra rapidement être ce lieu que nous recherchions : une aimable petite communauté, une ambiance villageoise, un accès à des infrastructures familiales, scolaires et sportives ainsi qu'une proximité avec la plaine.

Mais depuis notre arrivée, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur l'avenir et le développement de cette région.

En effet, dans un Valais en constante mutation, une communauté comme celle de Veysonnaz ne peut se permettre de se satisfaire de ses acquis. Nous le voyons, l'apogée touristique de la fin du XX<sup>e</sup> siècle tire gentiment sa révérence. Un constat : il aura suffi de seulement deux à trois générations pour voir naître et disparaître la mode des résidences secondaires. Une

folie qui n'aura eu d'autre issue que de nous forcer à revoir nos zones d'aménagement – un peu comme un enfant que l'on punirait par excès de bêtises. Ainsi, ce modèle qui nous aura fait vivre quelques belles années est désormais révolu.

Alors que faire ? Comment se développer pour que Veysonnaz ne devienne pas, à terme, une cité dortoir ? Comment laisser à nos enfants et petits-enfants suffisamment de ressources afin de ne pas les condamner à un exil forcé ?

Car si nous pouvons compter sur un domaine skiable de qualité, nous manquons cependant de modernité dans nos infrastructures d'accueil. De plus, face à une concurrence grandissante tant dans notre région (Magic pass) qu'à l'étranger (franc fort, etc.), nous devons rapidement nous renouveler dans les possibilités d'expériences que nous proposons à notre clientèle.

Personne aujourd'hui ne peut se targuer d'avoir trouvé la panacée à ce changement de paradigme. Toutefois, en y regardant de plus près, nous pouvons voir apparaître de part et d'autre de nos contrées quelques projets dignes d'intérêt. Je pense par là à la création de chambres d'hôtes, de fermes agrotouristiques, d'activités culturelles diverses et j'en passe... C'est justement de ce genre d'innovations et d'initiatives dont Veysonnaz à aujourd'hui grand besoin !

Que nos citoyens, jeunes et moins jeunes, n'hésitent donc pas à mettre le pied à l'étrier afin que Veysonnaz puisse rester une destination dynamique, authentique et digne d'intérêt. En vous souhaitant une belle saison estivale à toutes et à tous !

LOÏC VIRET, CONSEILLER COMMUNAL



**Convocation assemblées  
primaires du 20 juin 2017** 2

**Procès-verbal de l'assemblée  
primaire du 12 décembre 2016** 2

**Comptes communaux 2016** 6

**Dossier 13**  
**«Administration générale»**  
Organisation législature  
2017-2020

**Dossier 16**  
**«Education et sociale»**  
Journée  
intergénérationnelle

**Dossier «Environnement» 18**  
Introduction  
de la taxe au sac

**Avis officiels 19**

**Agenda 2017 20**

# SOMMAIRE

# CONVOCATION ASSEMBLÉES PRIMAIRES

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 20 JUIN 2017 À 19H30  
À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2016
2. Rapport de l'organe de contrôle
3. Approbation des comptes bourgeoisiaux
4. Divers

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 20 JUIN 2017 À 19H45  
À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Lecture des comptes communaux 2016
2. Rapport de l'organe de contrôle
3. Approbation des comptes bourgeoisiaux
4. Nomination organe de révision
5. Divers

Les comptes 2016 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui des Assemblées, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Les comptes 2016 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org). Les fascicules complets desdits comptes peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel [info@veysonnaz.org](mailto:info@veysonnaz.org).

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Lundi 12.12.2016, 19h 30, salle communale

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier John Fournier François Fragnière Jasmine
Secrétaire	Fragnière Michel

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

A 19 h 30, M. le président Patrick Lathion, ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (H 11 - F 4) ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 18 novembre 2016, inséré dans le fascicule distribué à toute la population le 7 décembre 2016, prévoit les points suivants :

1. Protocole - Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2016 ;
3. Lecture et approbation du budget 2017 de la Municipalité ;
4. Lecture et approbation du budget 2017 de la Bourgeoisie ;
5. Présentation du plan financier 2017-2020 ;
6. Lecture et approbation du règlement sur la taxe de séjour ;
7. Lecture et approbation du règlement pour état-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires ;
8. Présentation du plan de mesures d'actions en faveur de la jeunesse ;
9. Divers

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Jean-David Lathion est désigné en qualité de scrutateur.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 20 juin 2016 n'est pas demandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est accepté sans modification, à l'unanimité des citoyens présents qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont donc consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

## 3. LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, donne lecture et commente les budgets communaux et bourgeoisiaux 2017 préparés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 10 novembre 2016.

Ceux-ci prévoient les principaux résultats suivants :



## COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

### APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat <b>avant</b> amortissements comptables			
Charges financières - fr.	3'245'834.85	2'971'040.00	3'215'500.00
Revenus financiers + fr.	3'771'224.78	3'449'850.00	3'708'000.00
Marge d'autofinancement = fr.	525'389.93	478'810.00	492'500.00
Résultat <b>après</b> amortissements comptables			
Marge d'autofinancement + fr.	525'389.93	478'810.00	492'500.00
Amortissements ordinaires - fr.	416'071.15	441'000.00	429'210.00
Excédent de revenus = fr.	109'318.78	37'810.00	63'290.00
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>			
Dépenses + fr.	744'504.95	1'032'000.00	1'246'000.00
Recettes - fr.	1'035'834.80	300'000.00	650'000.00
Investissements nets = fr.	-	732'000.00	596'000.00
Investissements nets (négatifs) = fr.	291'329.85	-	-
<b>FINANCEMENT</b>			
Marge d'autofinancement + fr.	525'389.93	478'810.00	492'500.00
Investissements nets - fr.	-	732'000.00	596'000.00
Investissements nets (négatifs) + fr.	291'329.85	-	-
Insuffisance de financement = fr.	-	253'190.00	103'500.00
Excédent de financement = fr.	816'719.78	-	-

### COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent pour se monter à Fr. 63 290.- (+ Fr. 28 000.-). Cette situation est essentiellement due à une augmentation de la marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 16 000.- et à une diminution des amortissements de l'ordre de Fr. 12 000.-.

Les principales variations sur le compte de fonctionnement par rapport au compte 2015 sont les suivantes :

#### Sécurité publique

- Police du feu (+ Fr. 13 631.-)  
Une augmentation du budget relatif au contrat CSI Printse est prévue.
- Protection civile (- Fr. 4 824.-)  
L'amortissement sur l'immeuble diminue progressivement.

#### Enseignement et formation

- Ecole primaire (- Fr. 21 235.-)  
Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a diminué.
- Cycle d'orientation (- Fr. 19 098.-)  
Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a diminué.
- Ecoles spécialisées (+ Fr. 6 650.-)  
Une contribution est versée en fonction du nombre d'élèves fréquentant les écoles

spécialisées.

- Autres tâches culturelles (+ Fr. 7 928.-)  
Un soutien financier supplémentaire a été attribué aux différentes manifestations culturelles dès 2016.

#### Santé

- CMS régional (- Fr. 10 657.-)  
La contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

#### Prévoyance sociale

- Assistance sociale individuelle (+ Fr. 9 929.-)  
Chaque commune verse une contribution évaluée par le canton.

#### Trafic et travaux publics

- Routes cantonales (+ Fr. 19 585.-)  
Les travaux prévus par le canton génèrent une contribution communale plus élevée qu'en 2015.
- Réseau routes communales (- Fr. 31 819.-)  
Les amortissements prévus sur les routes communales sont en diminution.

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus

se montent à Fr. 1 246 000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Réfection courts de tennis et buvette Fr. 250 000.-
- Avant-projet Rte de Pra Fr. 100 000.-
- Rte de la Crête Fr. 350 000.-
- Réseaux eau potable et eaux usées Fr. 250 000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 650 000.- se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 260 000.- et de prélèvements des fonds de rénovation pour l'eau potable et les eaux usées (Fr. 250 000.-).

Les investissements nets 2017 sont évalués à Fr. 596'000.-.

### FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 492 500.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 103 500.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Le budget 2017 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services

et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion de finances publiques.

#### APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ

M. le président remercie M. David Théoduloz pour sa présentation détaillée et ouvre ensuite la discussion.

Après réponses aux diverses questions posées, il demande à l'Assemblée de se prononcer en procédant au vote à main levée.

A l'unanimité, sans abstention, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 de la Municipalité sont approuvés sur la base des résultats présentés.

#### 4. LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA BOURGEOISIE

Le budget de la bourgeoisie, prévoit uniquement un léger excédent de recettes de fonctionnement de Fr. 3'300.-. Aucun investissement n'est prévu pour le prochain exercice.

A l'unanimité, sans abstention, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 de la Bourgeoisie sont approuvés tels que présentés.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

Le Conseil communal prendra les mesures adéquates pour respecter autant que possible ces budgets.

#### 5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2017-2020

M. le président présente ensuite le plan quadriennal des investissements pour les années 2017 à 2020 et commente les principaux travaux nécessaires et indispensables pour ces prochaines années.

Les investissements se situeront surtout au niveau de la rénovation et le réaménagement de la rue centrale de Pra qui grèvera lourdement les finances communales ces prochaines années.

RÉSULTAT		Budget 2017		Plan financier 2018		Plan financier 2019		Plan financier 2020	
RUBRIQUES	DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Centre scolaire	Rénovation locaux divers	15'000							
Places de jeux - sports	Réfection des courts de tennis	100'000							
Places de jeux - sports	Buvette et espace de rencontre	150'000							
Places de jeux - sports	Part. taxe séjour pour courts de tennis		60'000						
Places de jeux - sports	Part. taxe séjour pour buvette et espace de rencontre		60'000						
Places de jeux - sports	Subventionnement - soutien et sponsoring		20'000						
Crèche et UAPE	Insonorisation + armoire extérieure	17'000							
Routes cantonales	Subventions constructions	120'000		100'000		100'000		100'000	
Routes communales	Etude et aménagement rue centrale - rte de Pra	100'000		1'000'000		2'500'000			
Routes communales	Route de Pra - affectation taxes touristiques				200'000		200'000		200'000
Routes communales	Route de Pra - appel en plus-value					750'000			
Routes communales	Réaménagement du centre village	15'000							
Routes communales	Route de la Crête	350'000	260'000						
Véhicules et machines	Remplacement camionnette TP	32'000							
Réseau eau potable	Rénovation conduite - travaux collecteur Larrey	70'000							
Réseau eau potable	Prélèvement sur fonds de rénovation		70'000						
Réseau eaux usées	Rénovation Collecteur du Larrey	180'000						100'000	
Réseau eaux usées	Prélèvement sur fonds de rénovation		180'000						
Réseau eaux usées	Part. nouveaux travaux STEP Bieudron	17'000							
Réseau eaux usées	Route de Pra - rénovation collecteurs eaux usées + surface			535'000					
Déchetterie	Aménagement déchetterie + Ecotri	40'000		350'000		300'000			
Aménagement territoire	LAT + Mise à jour du PAZ	40'000							
Totaux		1'246'000	650'000	1'985'000	200'000	2'900'000	950'000	200'000	200'000
Excédents recettes / dépenses			596'000		1'785'000		1'950'000		-



RÉSULTAT	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Plan financier 2018	Plan financier 2019	Plan financier 2020
<b>Prévision compte de fonctionnement</b>						
Total des charges financières	3'245'835	2'971'140	3'215'500	3'215'000	3'220'000	3'225'000
Evolution		114'920	244'360	-500	5'000	5'000
Evolution en %		4.0%	8.2%	0.0%	0.2%	0.2%
Total des revenus financiers	3'771'225	3'449'850	3'708'000	3'709'000	3'713'000	3'715'000
Evolution		139'900	258'150	1'000	4'000	2'000
Evolution en %		4.2%	7.5%	0.0%	0.1%	0.1%
Marge d'autofinancement	525'390	478'810	492'500	494'000	493'000	490'000
Amortissements ordinaires	416'071	441'000	429'210	597'000	733'000	660'000
Excédent revenus (+) charges (-)	109'319	37'810	63'290	-103'000	-240'000	-170'000

RÉSULTAT	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Plan financier 2018	Plan financier 2019	Plan financier 2020
<b>Prévision compte des investissements</b>						
Total des dépenses	744'505	1'032'000	1'246'000	1'985'000	2'900'000	200'000
		332'000	214'000	739'000	915'000	-2'700'000
		47.4%	20.7%	59.3%	46.1%	-93.1%
Total des recettes	1'035'835	300'000	650'000	200'000	950'000	200'000
		-260'000	350'000	-450'000	750'000	-750'000
		-46.4%	116.7%	-69.2%	375.0%	-78.9%
Investissements nets	291'330	-732'000	-596'000	-1'785'000	-1'950'000	0
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	291'330	-732'000	-596'000	-1'785'000	-1'950'000	-
Marge d'autofinancement	525'390	478'810	492'500	494'000	493'000	490'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	816'720	-253'190	-103'500	-1'291'000	-1'457'000	490'000

Le plan financier ne devant faire l'objet que d'une simple présentation, il n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée.

## 6. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

En préambule, il y a lieu de relever que ce règlement avait déjà soumis et été adopté lors de la dernière Assemblée primaire du 20 juin 2016. Lors de la demande d'homologation par le Conseil d'Etat, les services cantonaux de l'Economie et des Affaires intérieures et communales avaient demandé de préciser et de corriger certains articles qui ne correspondaient pas aux recommandations préconisées.

Après une présentation de M. David Théoduloz des modifications apportées aux articles 2, 3 et 6 et sur proposition de M. le président, l'Assemblée ne demande pas la relecture complète du règlement. Il soumet ensuite en votation ce nouveau règlement qui est approuvé, à l'unanimité des membres présents, sans abstention.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## 7. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT POUR ETAT-MAJOR DE CONDUITE RÉGIONAL SUR LA GESTION DES SITUATIONS PARTICULIÈRES ET EXTRAORDINAIRES

Le 12 juillet 2013, la commune de Veysonnaz sollicitait son homologue de Nendaz pour la mise en place d'un état-major intercommunal pour la gestion des situations de crise. Quelques semaines plus tard, cette collaboration fut scellée par la ratification d'un organigramme commun, joint au règlement en question de la commune de Nendaz avec l'assentiment des instances cantonales.

La même année, notre canton se dotait d'une nouvelle loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX).

Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle législation, un nouveau règlement a été élaboré et soumis au service juridique du service cantonal de la sécurité civile et militaire.

Ce règlement a été validé par les Conseils communaux respectifs de Nendaz et de Veysonnaz le 7 mars 2016.

Afin de suivre la procédure usuelle, ce règlement doit être soumis en Assemblée primaire auprès des deux communes avant d'être transmis au Conseil d'Etat pour homologation

Avant de procéder à la lecture, M. le président propose à l'Assemblée de soumettre l'approbation de ce règlement en bloc et non pas article par article, proposition qui est acceptée, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Après lecture de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation M. le président soumet en votation l'approbation de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## 8. PRÉSENTATION DU PLAN DE MESURES D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Sous l'impulsion de la commission culture, loisirs et culte, le Conseil communal a pris



le pas, il y a quelques années, de porter une attention particulière à sa jeunesse.

En 2013, une Association de la Jeunesse Barloukette a vu le jour, avec le soutien du service de la Jeunesse du canton du Valais. Début 2016, dans le cadre des réflexions pour l'obtention du label « Commune de montagne – la jeunesse notre avenir » développé par le SAB, un groupe de travail a été constitué. Composé de membres de la commission scolaire, de la commission Loisirs, culture et culte et de l'Association de la jeunesse, il a établi un état des lieux.

Ce label a permis de fixer un cadre aux réflexions pour créer des conditions favorables pour nos jeunes. Au début décembre 2016, la commune a déposé son dossier de candidature officiel auprès du SAB pour l'obtention de ce label.

M<sup>me</sup> Jasmine Ramondt Fragnière a pré-

senté ensuite à l'Assemblée le plan d'action comportant tout un catalogue de mesures élaborées par les commissions thématiques tels que les perspectives professionnelles, le logement, la mobilité, les loisirs. Ce plan d'actions et son financement ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 7 novembre 2016.

## 9. DIVERS

### TAUX 2017

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 110% pour l'année fiscale 2017.

M. le président informe l'Assemblée que les autres taux suivants, de la compétence du Conseil communal, sont également maintenus pour l'année 2017, à savoir :

- le coefficient d'impôt à 1.2
- l'impôt personnel à Fr. 12.–
- la taxe sur les chiens à Fr. 150.–

Dans les divers, seule une question relative aux défraiements des frais de transports scolaires émane de l'Assemblée.

La parole n'étant plus utilisée par le public, M. le président, tout en souhaitant d'agréables fêtes de fin d'année, met un terme à cette Assemblée, remercie une dernière fois les membres présents pour leur participation constructive et clôt officiellement la séance à 21 h 10.

Il invite l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un verre offert par la commune.

### Administration communale de Veysonnaz

Le Président	Le Secrétaire
Patrick Lathion	Michel Fragnière

# COMPTES COMMUNAUX 2016

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat des comptes de fonctionnement 2016 est exceptionnel. La marge d'auto-financement se monte à CHF 1 496 615.81 contre CHF 525 389.93 en 2015. L'excédent de revenus après amortissements comptables se monte à CHF 601 527.36 contre CHF 109 318.78 en 2015.

Nous allons expliquer ci-après les principales variations expliquant cette évolution à la hausse de la marge d'auto-financement et de l'excédent de revenus.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Diminution des dépenses de CHF 17 945.51 et des recettes de CHF 11 089.10 qui s'explique d'une part par une correction de

ventilation comptable suite à la répartition des coûts du chauffage centralisé entre la commune et la paroisse ; et d'autre part par la diminution de la charge d'amortissement comptable suite à la diminution de la valeur des actifs au bilan.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Augmentation des dépenses de CHF 136 036.– exclusivement due à des amortissements extraordinaires enregistrés sur l'abri PC et le local du feu en 2016.

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Augmentation des dépenses de CHF 47 998.49 et des recettes de CHF 12 494.65. La diminution de la contribution versée au canton

concernant le cycle d'orientation (diminution du nombre d'élèves de Veysonnaz fréquentant cet établissement) influence les charges à la baisse tandis qu'un amortissement extraordinaire enregistré sur le centre scolaire (CHF 86 000.–) engendre une augmentation de la charge globale du dicastère.

L'augmentation des recettes est exclusivement due à une variation de la répartition intercommunale Nendaz – Veysonnaz relative aux frais d'écologie et de transports des élèves de Clèbes.

### CULTURE, LOISIRS ET CULTES

Augmentation des dépenses de CHF 47 308.35 et des recettes de CHF 10 022.80 La variation des charges s'explique par l'augmentation



de la contribution à la manifestation «Place aux Mômes», l'augmentation des prestations fournies aux sociétés locales par les employés communaux dans le cadre des diverses manifestations ainsi que des amortissements extraordinaires. La variation des recettes est exclusivement due à la correction de ventilation comptable suite à la répartition des coûts du chauffage centralisé entre la commune et la paroisse.

#### SANTÉ

Diminution des dépenses de CHF 21 552.65 consécutive à des décomptes de répartition rétroactifs (CMS et dispositif pré-hospitalier) pour les années 2010 à 2014 intervenus en 2016.

#### PRÉVOYANCE SOCIALE

Diminution des dépenses de CHF 40 434.55 et des recettes de CHF 39 402.10.

Cela s'explique principalement par les variations de différents postes de charges et de recettes liés à l'exploitation de la crèche – UAPE dont le coût net annuel à charge de la collectivité reste stable à CHF 90 000.– environ.

#### TRAFIC

Augmentation des recettes de CHF 49 041.– exclusivement due à la variation des imputations internes entre dicastères pour les travaux réalisés par le personnel des travaux publics. A noter également que des amortissements extraordinaires ont été enregistrés à hauteur de CHF 14 500.– concernant les routes agricoles et les locaux des travaux publics.

#### PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les charges relatives à l'eau potable, aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets sont entièrement financées par les taxes encaissées.

Conformément aux dispositions légales en la matière, les excédents encaissés durant l'exercice 2016 ont été attribués à des comptes de financement spéciaux au

bilan. Ces réserves seront utilisées lors des prochains exercices pour la rénovation ou l'entretien des réseaux.

Des amortissements extraordinaires ont été comptabilisés à hauteur de CHF 215 660.– concernant l'eau potable, les eaux usées, la voirie ainsi que l'aménagement du territoire.

#### FINANCES ET IMPÔTS

Accroissement des recettes de CHF 668 072.81 due à l'augmentation de l'impôt global (forfaits fiscaux - CHF 115 000.–), de l'impôt sur les successions et donations (CHF 400 000.–) et de l'impôt sur les personnes physiques (CHF 166 000.–). L'impôt sur les personnes morales est en revanche en diminution (CHF 22 000.–).

Compte tenu des éléments ci-dessus, les recettes de fonctionnement sont en hausse à CHF 4 467 068.74 contre CHF 3 771 224.78 en 2015. Les charges financières (hors amortissements) sont très bien maîtrisées et se montent à CHF 2 970 452.93 contre CHF 3 245 834.85 en 2015.

La marge d'autofinancement de CHF 1 496 615.81 a permis d'enregistrer des amortissements ordinaires à hauteur de CHF 414 788.45 ainsi que des amortissements extraordinaires de CHF 480 300.–

La situation financière du bilan consécutive à ces amortissements extraordinaires est donc extrêmement saine.

#### COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se montent à CHF 552 754.35 pour l'exercice 2016.

Les principales dépenses ont été réalisées sur les objets suivants :

- La mise à jour de l'éclairage public aux normes LED (CHF 67 390.10)
- La continuation des travaux d'assainissement du collecteur du Larrey (CHF 221 296.30)
- L'acquisition de décorations de Noël (CHF 35 701.05)
- Le projet de nouvelle déchetterie (CHF 73 587.60)

Les recettes d'investissements se montent à CHF 158 066.90 et se composent essentiellement de :

- La vente d'un terrain situé en zone à bâtir (CHF 68 400.–)
- Les subventions cantonales pour le collecteur du Larrey (CHF 68 958.–)

Par conséquent les investissements nets 2016 se montent à CHF 394 867.45.

#### FINANCEMENT

Les investissements nets 2016 de CHF 394 867.45 sont largement couverts par la marge d'autofinancement de CHF 1 496 615.81. Il en résulte donc un excédent de financement de CHF 1 101 928.36.

#### CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments ci-dessus la fortune nette augmente de CHF 601 527.36 et s'élève désormais à CHF 2 228 076.12 contre CHF 1 626 548.76 au 31.12.2015.

Du fait de ses résultats 2016 exceptionnels, la fortune nette par habitant se monte à CHF 73.– au 31.12.2016 contre un endettement net par habitant de CHF 1 512.– au 31.12.2015.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente. Tous les indicateurs atteignent la note maximale de 5 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2016.

# COMPTE DE FONCTIONNEMENT

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉS

	COMPTES 2015		BUDGET 2016		COMPTES 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	354'195.25	87'732.20	343'200.00	77'700.00	336'249.74	76'643.10
01 LEGISLATIF ET EXECUTIF	40'203.75	-	38'650.00	-	30'724.00	-
02 ADMINISTRATION GENERALE	264'635.15	74'317.20	271'000.00	76'200.00	274'045.39	75'643.10
09 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	49'356.35	13'415.00	33'550.00	1'500.00	31'480.35	1'000.00
1 SECURITE PUBLIQUE	199'247.70	56'248.55	201'780.00	58'400.00	335'283.70	59'705.30
10 PROTECTION JURIDIQUE	51'279.25	23'757.10	55'500.00	25'400.00	52'553.45	27'767.30
11 POLICE	49'805.25	7'736.00	43'000.00	7'000.00	34'851.55	5'651.00
12 JUSTICE	9'990.40	-	10'000.00	-	11'597.95	-
14 POLICE DU FEU	63'408.50	24'755.45	68'940.00	26'000.00	81'924.95	26'287.00
16 PROTECTION DE LA POPULATION ET DES BIENS	24'764.30	-	24'340.00	-	154'355.80	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	551'128.45	74'713.25	501'410.00	68'900.00	599'126.94	87'207.90
21 ECOLES PUBLIQUES OBLIGATOIRES	544'648.40	72'945.75	495'510.00	67'550.00	593'290.30	85'907.60
22 ECOLES SPECIALISEES	2'850.05	-	2'900.00	-	3'236.04	-
23 FORMATION PROFESSIONNELLE	3'630.00	1'767.50	3'000.00	1'350.00	2'600.60	1'300.30
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	178'757.30	7'000.00	168'480.00	7'500.00	226'065.65	17'022.80
30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	33'652.25	5'100.00	42'300.00	5'500.00	51'752.80	5'600.00
33 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'065.60	-	1'880.00	-	16'861.20	-
34 SPORTS	66'923.25	-	46'900.00	-	45'978.65	-
39 EGLISES	76'116.20	1'900.00	77'400.00	2'000.00	111'473.00	11'422.80
4 SANTE	88'830.05	-	68'200.00	-	67'277.40	-
44 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	60'656.85	-	47'500.00	-	44'517.30	-
45 PROPHYLAXIE, LUTTE CONTRE MALADIES	1'417.50	-	1'500.00	-	1'435.10	-
46 SERVICE MEDICAL DES ECOLES	11'784.65	-	8'200.00	-	13'695.45	-
49 AUTRES DEPENSES DE SANTE	14'971.05	-	11'000.00	-	7'629.55	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	530'083.85	201'974.90	559'450.00	174'500.00	489'649.30	162'572.80
53 AUTRES ASSURANCES SOCIALES	26'846.95	-	33'000.00	-	28'396.40	-
54 PROTECTION DE LA JEUNESSE	272'640.60	173'462.45	270'500.00	133'000.00	233'428.60	146'590.80
55 HANDICAPES	50'281.85	-	59'500.00	-	52'265.60	-
57 HOMES	47'384.70	-	40'000.00	-	54'451.60	-
58 ASSISTANCE	132'929.75	28'512.45	156'450.00	41'500.00	121'107.10	15'982.00
6 TRAFIC	801'822.95	165'840.00	768'580.00	187'800.00	803'567.30	214'881.00
61 ROUTES CANTONALES	176'514.45	-	150'300.00	-	183'416.60	13'346.00
62 ROUTES COMMUNALES	247'711.40	-	229'440.00	-	196'104.60	-
65 TRAFIC REGIONAL	33'227.65	-	33'500.00	-	33'143.10	-
69 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	344'369.45	165'840.00	355'340.00	187'800.00	390'903.00	201'535.00
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	683'814.30	670'629.35	570'890.00	548'600.00	735'714.55	673'876.50
70 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU	191'925.65	191'925.65	103'380.00	104'500.00	98'163.50	98'163.50
71 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	180'173.05	180'173.05	141'350.00	140'000.00	284'541.55	284'541.55
72 TRAITEMENT DES DECHETS	272'616.65	272'616.65	290'850.00	290'600.00	271'862.25	271'862.25
74 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	7'107.05	-	8'510.00	-	15'669.20	-
79 AMENAGEMENT	31'991.90	25'914.00	26'800.00	13'500.00	65'478.05	19'309.20
8 SERVICES ECONOMIQUES	120'596.80	-	110'300.00	500.00	129'692.75	-
80 AGRICULTURE	31'240.30	-	31'900.00	-	36'770.40	-
81 SYLVICULTURE	2'000.00	-	4'000.00	500.00	6'480.00	-
83 TOURISME	87'356.50	-	74'400.00	-	86'442.35	-
9 FINANCES ET IMPOTS	153'429.35	2'507'086.53	119'750.00	2'325'950.00	142'914.05	3'175'159.34
90 IMPOTS	63'438.75	2'316'168.65	48'650.00	2'138'000.00	51'380.60	2'998'196.55
92 PEREQUATION FINANCIERE	-	31'673.00	5'100.00	32'300.00	12'817.00	32'318.00
93 QUOTE-PART AUX RECETTES	-	43'829.81	-	43'850.00	-	47'194.99
94 GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	89'990.60	77'135.77	66'000.00	69'800.00	78'716.45	60'672.65
99 POSTES NON VENTILEES	-	38'279.30	-	42'000.00	-	36'777.15
TOTAL DEPENSES ET RECETTES	3'661'906.00	3'771'224.78	3'412'040.00	3'449'850.00	3'865'541.38	4'467'068.74
EXCEDENTS DE REVENUS	109'318.78	-	37'810.00	-	601'527.36	-





COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		COMPTE 2016	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	354'195.25	87'732.20	343'200.00	77'700.00	336'249.74	76'643.10
1 Sécurité publique	199'247.70	56'248.55	201'780.00	58'400.00	335'283.70	59'705.30
2 Enseignement et formation	551'128.45	74'713.25	501'410.00	68'900.00	599'126.94	87'207.90
3 Culture, loisirs et culte	178'757.30	7'000.00	168'480.00	7'500.00	226'065.65	17'022.80
4 Santé	88'830.05	-	68'200.00	-	67'277.40	-
5 Prévoyance sociale	530'083.85	201'974.90	559'450.00	174'500.00	489'649.30	162'572.80
6 Trafic	801'822.95	165'840.00	768'580.00	187'800.00	803'567.30	214'881.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c. eau, égouts, déchets	683'814.30	670'629.35	570'890.00	548'600.00	735'714.55	673'876.50
8 Economie publique	120'596.80	-	110'300.00	500.00	129'692.75	-
9 Finances et impôts	153'429.35	2'507'086.53	119'750.00	2'325'950.00	142'914.05	3'175'159.34
Total des charges et des revenus	3'661'906.00	3'771'224.78	3'412'040.00	3'449'850.00	3'865'541.38	4'467'068.74
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	109'318.78		37'810.00		601'527.36	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
SELON LES NATURES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		COMPTE 2016	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	697'257.35		726'280.00		708'422.65	
31 Biens, services et marchandises	772'194.80		642'150.00		666'635.19	
32 Intérêts passifs	71'286.65		65'000.00		49'143.90	
33 Amortissements	481'496.65		476'000.00		958'726.35	
34 Parts à des contributions sans affectation	10'342.75		16'100.00		23'457.30	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	479'970.90		495'800.00		440'267.50	
36 Subventions accordées	714'887.80		690'910.00		686'833.74	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	156'424.80		-		18'497.60	
39 Imputations internes	278'044.30		299'800.00		313'557.15	
40 Impôts		2'316'168.65		2'138'000.00		2'998'196.55
41 Patentes et concessions		42'735.11		43'000.00		46'195.24
42 Revenus des biens		92'125.77		85'300.00		75'742.65
43 Contributions		855'904.20		701'700.00		681'410.45
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		32'767.70		33'150.00		33'317.75
45 Restitutions de collectivités publiques		107'211.40		101'500.00		115'578.00
46 Subventions		46'267.65		47'400.00		43'270.95
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		159'800.00
49 Imputations internes		278'044.30		299'800.00		313'557.15
Total des charges et des revenus	3'661'906.00	3'771'224.78	3'412'040.00	3'449'850.00	3'865'541.38	4'467'068.74
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	109'318.78		37'810.00		601'527.36	

# COMPTE DES INVESTISSEMENTS

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		COMPTE 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	20'000.00	160'440.00	-	-	36'791.00	79'810.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	74'484.45	54'886.00	12'000.00	-	10'168.00	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	5'088.55	-	-	-	5'579.60
6 Trafic	374'236.90	517'710.00	670'000.00	260'000.00	177'055.05	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	275'783.60	297'710.25	350'000.00	40'000.00	328'740.30	72'677.30
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	744'504.95	1'035'834.80	1'032'000.00	300'000.00	552'754.35	158'066.90
Excédent de dépenses	-	-	-	732'000.00	-	394'687.45
Excédent de recettes	291'329.85	-	-	-	-	-

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		COMPTE 2016	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	620'262.90	-	952'000.00	-	528'985.05	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	118'941.05	-	80'000.00	-	23'769.30	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	5'301.00	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	160'440.00	-	-	-	68'400.00
61 Contributions de tiers	-	698'960.25	-	300'000.00	-	15'129.30
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	2'106.00	-	-	-	-
64 Remboursement de subventions acquises	-	20'000.00	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	154'328.55	-	-	-	74'537.60
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	744'504.95	1'035'834.80	1'032'000.00	300'000.00	552'754.35	158'066.90
Excédent de dépenses	-	-	-	732'000.00	-	394'687.45
Excédent de recettes	291'329.85	-	-	-	-	-

## APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2015	BUDGET 2016	COMPTE 2016
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat <b>avant</b> amortissements comptables			
Charges financières - fr.	3'245'834.85	2'971'040.00	2'970'452.93
Revenus financiers + fr.	3'771'224.78	3'449'850.00	4'467'068.74
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement = fr.	525'389.93	478'810.00	1'496'615.81
Résultat <b>après</b> amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	525'389.93	478'810.00	1'496'615.81
Amortissements ordinaires - fr.	416'071.15	441'000.00	414'788.45
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	480'300.00
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-
Excédent de charges = fr.	-	-	-
Excédent de revenus = fr.	109'318.78	37'810.00	601'527.36

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	744'504.95	1'032'000.00	552'754.35
Recettes - fr.	1'035'834.80	300'000.00	158'066.90
Investissements nets = fr.	-	732'000.00	394'687.45
Investissements nets (négatifs) = fr.	291'329.85	-	-

## FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	525'389.93	478'810.00	1'496'615.81
Investissements nets - fr.	-	732'000.00	394'687.45
Investissements nets (négatifs) + fr.	291'329.85	-	-
Insuffisance de financement = fr.	-	253'190.00	-
Excédent de financement = fr.	816'719.78	-	1'101'928.36



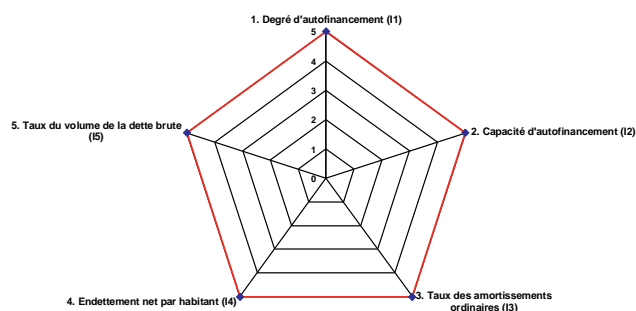
APERÇU DU BILAN  
ET DU FINANCEMENT

	ETAT AU 31.12.2015	ETAT AU 31.12.2016
1 Actif	7'264'540.76	6'090'495.16
<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'538'839.76</b>	<b>2'865'195.16</b>
10 Disponibilités	1'583'842.39	1'176'029.93
11 Avoirs	1'024'054.87	760'611.83
12 Placements	666'425.00	641'425.00
13 Actifs transitoires	264'517.50	287'128.40
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>3'725'701.00</b>	<b>3'225'300.00</b>
14 Investissements propres	3'113'701.00	2'653'300.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	612'000.00	572'000.00
17 Autres dépenses activables	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	7'264'540.76	6'090'495.16
<b>Engagement</b>	<b>4'455'096.50</b>	<b>2'820'825.94</b>
20 Engagements courants	346'077.10	325'634.94
21 Dettes à court terme	1'100'000.00	-
22 Dettes à moyen et à long terme	2'138'765.00	1'897'565.00
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	67'000.00	67'000.00
25 Passifs transitoires	803'254.40	530'626.00
<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'182'895.50</b>	<b>1'041'593.10</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'182'895.50	1'041'593.10
<b>Fortune</b>	<b>1'626'548.76</b>	<b>2'228'076.12</b>
29 Fortune nette	1'626'548.76	2'228'076.12

## APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

<b>1. Degré d'autofinancement (I1)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	invest. nég.	379.2%	1956.3%
Valeurs indicatives	<b>I1 ≥ 100%</b> 80% ≤ I1 < 100% 60% ≤ I1 < 80% 0% ≤ I1 < 60% I1 < 0%	<b>5 - très bien</b> 4 - bien 3 - satisfaisant (à court terme) 2 - insuffisant 1 - très mauvais	NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.
<b>2. Capacité d'autofinancement (I2)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	15.0%	37.5%	27.0%
Valeurs indicatives	<b>I2 ≥ 20%</b> 15% ≤ I2 < 20% 8% ≤ I2 < 15% 0% ≤ I2 < 8% I2 < 0%	<b>5 - très bien</b> 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - très mauvais	
<b>3. Taux des amortissements ordinaires (I3)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	10.0%	10.1%	10.1%
Valeurs indicatives	<b>I3 ≥ 10%</b> 8% ≤ I3 < 10% 5% ≤ I3 < 8% 2% ≤ I3 < 5% I3 < 2%	<b>5 - amort. suffisants</b> 4 - amort. moyens (à court terme) 3 - amort. faibles 2 - amort. insuffisants 1 - amort. nettement insuffisants	
<b>3.2 Taux global des amortissements</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	12.7%	36.3%	24.5%
<b>4. Endettement net par habitant (I4)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute moins PF réalisable par habitant) 1026	1512	-73	719
Valeurs indicatives	<b>I4 &lt; 3'000</b> 3'000 ≤ I4 < 5'000 5'000 ≤ I4 < 7'000 7'000 ≤ I4 < 9'000 I4 ≥ 9'000	<b>5 - endettement faible</b> 4 - endettement mesuré 3 - endettement important 2 - endettement très important 1 - endettement excessif	
<b>5. Taux du volume de la dette brute (I5)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Moyenne</b>
(Dette brute en % des revenus financiers)	127.5%	70.6%	97.2%
Valeurs indicatives	<b>I5 &lt; 150%</b> 150% ≤ I5 < 200% 200% ≤ I5 < 250% 250% ≤ I5 < 300% I5 ≥ 300%	<b>5 - très bien</b> 4 - bien 3 - satisfaisant 2 - insuffisant 1 - mauvais	

## GRAPHIQUE DES INDICATEURS - MOYENNE DES ANNÉES 2015 ET 2016





## DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE » ORGANISATION LÉGISLATURE 2017-2020



### 1. AUTORITÉS COMMUNALES 2017-2020

Devant de gauche à droite : Olivier Fournier, juge - Patrick Lathion, président - David Théoduloz, vice-président - Jasmine Ramondt-Fragnière, conseillère - François Fournier, conseiller. Derrière de gauche à droite : Loïc Viret, conseiller - Jean-Philippe Glassey, vice-juge.

### 2. CONSEIL COMMUNAL 2017-2020



**PATRICK LATHION PRÉSIDENT**  
Route d'Epran 16, 1993 Veysonnaz  
+41 79 344 59 92 - lathion@geosat.ch  
PDC  
Vice-président 2009-2012  
Président dès 2013

- Administration Générale
- Communications et informations
- Travaux publics
- Droit de cité, intégration, naturalisation



**JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE  
CONSEILLIÈRE**  
Route d'Epran 18, 1993 Veysonnaz  
+41 79 317 40 43  
PDC  
Conseillère communale depuis 2013

- Enseignement, formation
- Culture, Loisirs et Culte
- Enfants, jeunesse, famille, personnes âgées
- Secrétaire ad 'hoc du Conseil



**DAVID THÉODULOZ VICE-PRÉSIDENT**  
Route de Tierpeu 6, 1993 Veysonnaz  
+41 79 414 83 07 - dtheoduloz@netplus.ch  
PDC  
Conseiller communal depuis 2009  
Vice-président depuis 2013

- Aménagement du territoire
- Economie publique, tourisme
- Santé
- Affaires sociales



**FRANÇOIS FOURNIER CONSEILLER**  
Rue du Centre village 12, 1993 Veysonnaz  
+41 78 791.51.33 - fournier1985@hotmail.com  
PDC  
Conseiller communal depuis 2013

- Finances et Impôts
- Sécurité publique
- Tribunal de police
- Cadastre, Taxes cadastrales



**LOÏC VIRET CONSEILLER**  
Route de Magrappé 12, 1993 Veysonnaz  
+41 79 737 03 68 - loic.viret@outlook.com  
PDC  
Conseiller communal depuis 2017

- Environnement
- Constructions
- Agriculture, Forêts



### 3. JUGE ET VICE-JUGE



**OLIVIER FOURNIER D'HERMANN**

**JUGE**

Route de Pracoettes 2, 1993 Veysonnaz  
T +41 27 207 18 40  
M +41 79 362 42 03  
olivier.fournier@bcvs.ch



**JEAN-PHILIPPE GLASSEY**

**VICE-JUGE**

Route de Magrappé 9,  
1993 Veysonnaz  
+41 27 207 13 18  
jjpglassey@bluewin.ch

### 4. ORGANISATION DES COMMISSIONS POUR LA PÉRIODE LÉGISLATIVE 2017-2020

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Lathion Patrick, président  
Théoduloz David, membre  
Fournier François, membre  
Fragnière Michel, membre

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Fournier François, président  
Fragnière Jean-Eouard, membre  
Fournier Sébastien, membre

**TRIBUNAL DE POLICE**

Fournier François, président  
Fournier Olivier (juge), membre  
Fragnière Michel, membre

**CADASTRE - TAXATION**

Fournier François, président  
Fumeaux Yvan, membre  
Fragnière Michel, membre

**BOURGEOISIE - NATURALISATION**

Lathion Patrick, président  
Théoduloz David, membre  
Fragnière Michel, membre

**ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Ramondt-Fragnière Jasmine, présidente  
Fournier Jérôme, membre  
Bex-Fragnière Nathalie, membre  
Sierro Nadine, membre

**CULTURE**

**LOISIRS ET CULTURE**

Ramondt-Fragnière Jasmine, présidente  
Glassey Jean-Philippe, membre  
Silva Coralie, membre  
Favre Katia, membre

**ENFANTS - JEUNESSE**

**PERSONNES ÂGÉES**

Ramondt-Fragnière Jasmine, présidente  
Glassey Jean-Philippe, membre  
Silva Coralie, membre  
Favre Katia, membre

**SANTÉ**

Théoduloz David, président  
Fournier Olivier (juge), membre  
Glassey Jean-Philippe, membre

**AFFAIRES SOCIALES**

Théoduloz David, président  
Fournier Olivier (juge), membre  
Glassey Jean-Philippe, membre  
Praz Vincent, membre

**TRAVAUX PUBLICS**

Lathion Patrick, président  
Viret Loïc, membre  
Fragnière Arnaud, membre  
Glassey Olivier, membre  
Théoduloz Gérald, membre



#### **ENVIRONNEMENT**

**Viret Loïc, président**

Lathion Patrick, membre

Fournier Jean-Jacques, membre

Dusseix Eric, membre

Praz Martin, membre

Théoduloz Gérald, membre

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Théoduloz David, président**

Fournier François, membre

Viret Loïc, membre

#### **CONSTRUCTIONS**

**Viret Loïc, président**

Fournier François, membre

Fumeaux Yvan, membre

Fragnière Michel, membre

#### **ÉCONOMIE PUBLIQUE**

**Théoduloz David, président**

Ramondt-Fragnière Jasmine, membre

Viret Loïc, membre

#### **AGRICULTURE - FORÊTS**

**Viret Loïc, président**

Fournier Eric, membre

#### **IMPÔTS - FINANCES**

**Fournier François, président**

Lathion Patrick, membre

Théoduloz David, membre

Fragnière Michel, membre

## **5. DÉLÉGATIONS OFFICIELLES**

Association des présidents du district de Sion

Association des communes du district de Sion (ARS)

Délégué à l'Energie Sion Région SA – Esr multimédia SA

Délégué à la Société de Développement – Veysonnaz Tourisme

Déléguée au Conseil de Gestion de la paroisse Veysonnaz-Clèbes

Délégué à l'Association traitement des ordures (UTO)

Délégué à l'APEA Sion Région

Délégué à l'ancien hôpital de Gravelone districts Sion-Hérens-Conthey

Délégué à la Commission de sécurité intercommunale Nendaz-Veysonnaz

Déléguée à la Commission scolaire intercommunale Nendaz/Veysonnaz

Délégué à l'Association pour les soins dentaires à la jeunesse

Délégué à l'Association forestière de la Région de Sion

Délégué à l'Association des Bienfaits de la Printse

Délégué au comité d'exécution du Grand Bisse de Vex

Délégué au Centre médico-social Sion et environs

Délégué à l'Association communes projet de qualité du paysage

Inspecteur du bétail

**Lathion Patrick**

**Lathion Patrick**

**Lathion Patrick**

**Théoduloz David**

**Ramondt Jasmine**

**Viret Loïc**

**Fournier Olivier**

**Théoduloz David**

**Fournier François**

**Ramondt Jasmine**

**Théoduloz David**

**Viret Loïc**

**Viret Loïc**

**Viret Loïc**

**Théoduloz David**

**Viret Loïc**

**Fournier Pascal**

## DOSSIER « ÉDUCATION ET SOCIALE »

### JOURNÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE

#### « VIVRE À LA MONTAGNE, D'HIER À AUJOURD'HUI »

Dans le cadre des mesures en faveur de la jeunesse menées par la Commune, des interventions ont également été mises sur pied, depuis 2016, dans des classes de Veysonnaz afin de lancer des réflexions sur le thème du « Vivre à la montagne ».

Afin d'approfondir le sujet, les commissions « éducation et formation » et « culture, loisirs et culte » ont pris l'initiative de mettre sur pied une journée intergénérationnelle intitulée « Vivre à la montagne, d'hier à aujourd'hui » destinée à l'ensemble des élèves du centre scolaire.

Le 5 mai dernier, le centre du village de Veysonnaz a fait un bond en arrière dans le temps. Ecoliers et enseignants avaient revêtu une tenue d'époque ou autre tenue traditionnelle. Six ateliers, d'une durée de 45 minutes chacun, ont pris place dans les rues et bâtiments de notre village. Les élèves, répartis en six groupes de classe d'âge mélangé et accompagné par un enseignant, ont découvert, au fil de la journée, différents aspects de la vie à la montagne du temps de nos aïeux.

Pour l'occasion, une ancienne salle de classe a repris sa place sous les combles de la maison communale. Les élèves ont ainsi découvert les pratiques pédagogiques en vigueur dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Un peu plus loin dans le village, au bassin, ce sont les tâches ménagères et notamment la tâche de la lessive qui a occupé les écoliers.

Plus loin, dans les jardins de l'église, ils ont pu se prêter, avec bonne humeur, à des jeux d'époque.

Dans le quartier de la Golette, ce sont les contes et légendes qui font l'histoire de Veysonnaz et des environs qui leur étaient murmurés à l'abri d'une grange.







A Tierpeu, ils ont pu se prêter à traire du bétail et s'atteler à la fabrication de fromage.

Finalement, les écoliers ont réfléchi et échangé sur les différentes évolutions qu'a connues notre commune de montagne, passant des activités rurales à une économie touristique, tout en s'interrogeant sur l'évolution de l'habitat, des transports et de l'espace rural en analysant des photos d'époque et des images actuelles du territoire. Ces différents ateliers étaient

animés par des aînés, que nous remercions chaleureusement, ce qui a permis de renforcer le lien intergénérationnel.

Les aînés de Veysonnaz et Clèbes ont également répondu en nombre à l'invitation ! L'après-midi des aînés du printemps était en effet proposé dans le cadre de cette journée intergénérationnelle. A midi, le repas a réuni tous les participants, aînés, écoliers, intervenants et enseignants autour d'une bonne soupe, préparée par les membres des commissions et servie à la salle de gymnastique. Plus de 120 personnes ont partagé ce moment de convivialité. Après le repas, les enfants ont dû trouver, auprès des aînés, les réponses au questionnaire proposé par les enseignants du centre scolaire. Dans l'après-midi, les ateliers étaient ouverts à tous les publics. Des moments riches qui ont rappelé certains à leurs bons souvenirs.

Un MERCI particulier à tous les membres de deux commissions, aux enseignants et aux bénévoles qui ont œuvré au succès de cette journée d'exception qui marquera les générations de notre région.



Photos : © Jean-François Rumak

# DOSSIER « ENVIRONNEMENT »

## INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

(D'après les précieuses informations fournies par l'antenne région valais romand)

### POURQUOI UNE TAXE AU SAC ?

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin d'être en conformité avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), toutes les communes du Valais romand mettront en place de manière coordonnée un système de taxe au sac.

Ce système, déjà en vigueur dans d'autres cantons romands (par exemple Vaud), a permis de réduire l'émission de déchets non triés à hauteur de 40% et d'abaisser d'autant les coûts liés à la collecte et à l'incinération des déchets.

L'objectif prioritaire est donc d'inciter les citoyens au tri des déchets recyclables afin de valoriser les déchets qui peuvent l'être (PET, verre, papier et carton, métaux, etc.).

### COMMENT SE DÉROULERA CE CHANGEMENT DE FONCTIONNEMENT

Notre commune devra adopter, par le biais d'une prochaine assemblée primaire, un nouveau règlement sur la gestion des déchets. Par la suite, des séances d'information et de sensibilisation seront organisées (courant automne 2017).

La taxe relative à l'élimination des déchets sera toujours composée d'une taxe de base couvrant les coûts annuels inhérents à l'entretien et l'amélioration des infrastructures existantes, et d'une part variable financée par la taxe au sac dès 2018.

En décembre 2017, des sacs taxés seront mis en vente dans différents commerces de la région.

### LES SACS TAXÉS

Les sacs seront d'une couleur et d'un prix équivalent pour toutes les communes du Valais romand. Vous pourrez donc les acheter dans n'importe quel commerce de cette même région. Les prix fixés pour l'année 2018 sont les suivants :

- **17 litres** : CHF 9.50 les 10 sacs (1 sac = 0.95)
  - **35 litres** : CHF 19.00 les 10 sacs (1 sac = 1.90)
  - **65 litres** : CHF 34.00 les 10 sacs (1 sac = 3.40)
  - **110 litres** : CHF 31.00 les 5 sacs (1 sac = 6.20)
- (sous réserve de modification)

À noter que les écarts ne sont pas linéaires et dépendent de plusieurs facteurs, tels que le prix d'achat et les coûts de la logistique.

### AUTRES MODIFICATIONS CONCERNANT LE TRI DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

Afin de pouvoir appuyer les efforts qui seront fournis par chacun pour le tri des déchets, la commune de Veysonnaz étudie différentes mesures d'accompagnement pour faciliter ces changements :

- Mesures sociales pour les familles et pour les personnes aux revenus limités
- Mesures d'aides pour les personnes âgées
- Élargissement globale de l'offre concernant les écopoints et la déchetterie





## AVIS OFFICIELS

### **ENTRETIEN DES PRÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE À BÂTIR**

L'Administration communale de Veysonnaz se permet de rappeler aux **propriétaires fonciers situés en zone à construire et aux abords immédiats** que, conformément aux dispositions de l'art. 50 du règlement communal de police, ils sont responsables de l'élimination des herbes sèches et broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique de leurs prés et des alentours de bâtiment tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de protection de l'environnement pour le 31 juillet 2017.

L'attention du public est attirée sur les dispositions de la loi sur la protection de l'incendie interdisant de mettre le feu aux herbes sèches et broussailles. D'autre part, les herbes sèches doivent être évacuées de la parcelle.

En cas d'inobservation de cette disposition, sans rappel ni sommation préalable, le fauchage sera effectué d'office à charge des propriétaires, sans préjudice de l'amende éventuelle, **au prix de Fr. 2.-/m<sup>2</sup> sur la base de la surface totale de la parcelle**, mais au minimum de Fr. 200.-. **Aucun rappel ne sera adressé aux retardataires.**

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis. Merci de votre compréhension.

# AGENDA 2017

## JUIN 2017

3	Messe de première communion à 16 h 30
9	Assemblée générale société de Gym La Comberette
11	Inalpe des génisses au fond de l'Ours
14	Tournoi des enfants du Tennis Club
15	Fête-Dieu à Veysonnaz et Clèbes. Messe à 10 h
24	Inalpe Combyre/Meinaz

## JUILLET 2017

8+9	Vol démonstration maquettes d'hélicoptères
20	Marché de Veysonnaz
27	Marché de Veysonnaz
31	Fête Nationale et lever du soleil au Mont-Rouge

## AOÛT 2017

10	Marché de Veysonnaz
14	Grande fête villageoise
18	Grand Raid pour enfants à Sion
19	Grand Raid Verbier-Grimentz (passage à Veysonnaz)
26	Place aux Mômes, festival pour enfants

## SEPTEMBRE 2017

23	Désalpe
----	---------

## OCTOBRE 2017

2	Sortie des aînés
15	Confirmation pour Veysonnaz et Nendaz à 10 h à l'église de Basse-Nendaz
du 26 au 28	Rallye international du Valais
31	Halloween par la société de Gym la Comberette

## DÉCEMBRE 2017

1	Noël des aînés 2017
---	---------------------